

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC lance le principe « Ouvrir des portes » pour élargir l'accès à la profession comptable

L'IFAC a publié avec le soutien du [Global Public Policy Committee \(GPPC\)](#), un document intitulé « [Opening Doors : Six Principles of Best Practice to Increase Access to Accountancy Qualifications](#) », qui fournit un cadre pratique aux membres de l'IFAC et à d'autres organisations comptables professionnelles (OAP) afin d'accueillir des talents d'horizons divers, d'éliminer les obstacles inutiles et d'adapter les parcours de qualification, tout en maintenant les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de qualité, nécessaires pour maintenir la confiance du public. Les six principes exposés dans ce document sont les suivants :

- S'ouvrir à des profils de formation variés,
- Reconnaître et valoriser l'expérience de travail antérieure,
- Éliminer les obstacles inutiles à l'accès,
- Offrir des formats de qualification et de transmission des connaissances souples,
- Activer les points d'avancement de carrière,
- Favoriser la réciprocité et la mobilité à l'échelle mondiale.

Certains membres de l'IFAC ont déjà intégré ces principes dans leurs modèles opérationnels, démontrant ainsi leur efficacité dans la pratique. Pour d'autres, *Opening Doors* marque probablement une nouvelle approche, une occasion de réinventer les parcours vers la comptabilité et de renforcer l'engagement avec les futurs talents.

Adaptables aux contextes locaux et aux environnements réglementaires, les principes reflètent les meilleures pratiques émergentes du monde entier. En les adoptant, les PAO peuvent créer des voies d'accès plus inclusives à la profession, en veillant à ce qu'elle reste prête pour l'avenir, connectée et engagée à apporter de la valeur aux économies, aux marchés et à la société.

Opening Doors est également la première d'une série de nouvelles initiatives de l'IFAC qui aideront la profession à rester compétitive et à redéfinir sa façon d'interagir avec les futurs talents. Une table ronde lors de la prochaine conférence IFAC Global Connect de l'IFAC en novembre à Mexico mettra également en lumière les principes et favorisera une discussion dynamique avec les membres de l'IFAC.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

L'IFAC veut renforcer le dialogue entre investisseurs et auditeurs

Le 20 octobre 2025, l'IFAC a organisé la réunion inaugurale de son Global Investor Group (GIG) à Tokyo, réunissant des investisseurs, la profession comptable mondiale, des régulateurs et des institutions financières. Le GIG vise à favoriser un dialogue ouvert et continu entre la profession et les investisseurs afin de s'assurer que la certification demeure fiable, pertinente et alignée sur les besoins en constante évolution des marchés financiers.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFAC - Communiqués de presse – 20 et 22 octobre 2025

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE met en ligne sa Newsletter fiscale d'octobre 2025

Tax Policy Update aborde les points d'actualité suivants :

- La Commission publie une recommandation non contraignante à l'intention des États membres concernant la conception des comptes d'épargne et d'investissement, qui fournit un modèle sur la manière de concevoir des régimes nationaux de comptes d'épargne et d'investissement (Savings and Investment Account - SIA) visant notamment à favoriser l'investissement individuel, et qui contient des conseils et des indications sur la conception du traitement et des incitations fiscaux ; en juillet 2025, Accountancy Europe avait publié [ses recommandations](#) concernant le traitement fiscal de ces comptes d'investissement.
- Programme de travail 2026 : la Commission Européenne (CE) retire plusieurs propositions fiscales et annonce un plan d'action européen ; dans le domaine de la fiscalité, ce programme de travail 2026 publié le 21 octobre met en avant la nouvelle initiative clé : l'omnibus fiscal, prévu pour le deuxième trimestre de 2026, qui vise à réduire les charges de conformité et à réduire les exigences administratives inutiles ou faisant double emploi dans les principaux textes législatifs de l'UE. Dans le même temps, la CE retire quatre propositions fiscales existantes : la taxe sur les transactions financières de 2013, la proposition Unshell, la directive sur les prix de transfert et la proposition d'allocation de réduction du biais d'endettement (DEBRA).
- Le Parlement européen adopte des recommandations de simplification fiscale et organise une audition sur la fiscalité numérique
- Le Conseil met à jour la liste des pays et territoires non coopératifs de l'UE ; aucune nouvelle juridiction n'a été ajoutée à l'annexe I, qui continue d'inclure 11 juridictions : Samoa américaines, Anguilla, Fidji, Guam, Palaos, Panama, Russie, Samoa, Trinité-et-Tobago, Îles Vierges américaines et Vanuatu. Des modifications ont été apportées au document sur l'état d'avancement des travaux (annexe II), qui suit la coopération en cours de l'UE avec ses partenaires internationaux : le Vietnam a été retiré de l'annexe II après avoir pris les mesures nécessaires pour assurer le respect de la mise en œuvre des normes minimales BEPS en matière de déclaration pays par pays ; cinq juridictions ont pris de nouveaux engagements formels pour remédier aux déficiences en matière de transparence fiscale et de déclaration pays par pays, ce qui porte à 11 le nombre total de juridictions figurant à l'annexe II.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 27 octobre 2025

INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

L'IRE publie son plan d'action stratégique «Ambitions 2030», une orientation claire pour l'avenir de la profession de réviseur d'entreprises en Belgique

Au cœur de ce plan stratégique se trouve l'ambition de renforcer la profession de réviseur d'entreprises et de la rendre résiliente face à l'avenir, avec l'éthique et l'intégrité comme fondements inébranlables. L'IRE souhaite non seulement clarifier ce que font les réviseurs d'entreprises, mais surtout expliquer pourquoi leur rôle est essentiel pour la confiance dans l'information financière et l'économie et de la société saine.

« Ambitions 2030 » s’articule autour de quatre piliers :

1. Miser sur la pertinence économique et sociétale de la profession,
2. Créer de la valeur pour les membres,
3. Renforcer l’attractivité de la profession, par le biais de campagnes de sensibilisation ciblées et d’un parcours de stage modernisé,
4. Approfondir le rôle de l’IRE en tant que « winning organisation », une organisation gagnante qui mise sur l’innovation, l’optimisation interne et la collaboration avec le monde académique.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IBR-IRE - Communiqué de presse – 24 octobre 2025

TRACFIN

TRACFIN publie le 3^{ème} et dernier tome de son rapport d'activité 2024, composé de cas-types de BC-FT

Ce [3^{ème} tome](#) présente 21 cas typologiques, accompagnés chacun de critères d'alerte, consacrés aux tendances, récurrentes ou émergentes, en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT). TRACFIN considère que les Experts Comptables et les Commissaires aux comptes, qui composent une seule catégorie d’étude, sont les plus concernés par 7 de ces 21 cas-types.

Résultat de l'analyse stratégique menée par le service de renseignement financier de Bercy, ce 3^{ème} tome donne une image, non exhaustive, de l'actualité de la criminalité financière et de ses circuits, afin de mieux y faire face. Il souligne les points d'attention à appréhender lors de l'analyse d'une relation d'affaire ou d'opérations financières, fournissant ainsi une aide aux professionnels déclarants dans la détection de schémas de BC-FT et dans la mise en œuvre de contrôles efficaces.

Les 21 cas typologiques présentés illustrent l'action menée par Tracfin, notamment contre les sociétés éphémères, ou sociétés dites « taxis ». Ces structures, créées et utilisées afin de transférer des fonds vers l'étranger, constituent l'un des principaux vecteurs de blanchiment de fonds bancarisés issus de la fraude aux finances publiques (travail dissimulé, fraude fiscale, fraude aux prestations sociales, etc.), mais également d'activités criminelles (escroqueries, trafic de stupéfiants, etc.). Parmi les autres tendances observées par Tracfin, beaucoup mettent en exergue l'importance de la coopération internationale en matière de LCB-FT.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

TRACFIN - Communiqué de presse – Octobre 2025